

*tu seras condamné*¹. Nous portons soudain la main sur la douleur que nous sentons, et la langue sur l'amour que nous avons.

Si donc vous êtes bien amoureuse de Dieu, Philothée, vous parlerez souvent de Dieu ès devis familiers que vous ferez avec vos domestiques, amis et voisins. Oui, car *la bouche du juste méditera la sapience, et sa langue parlera du jugement*². Et comme les abeilles ne démêlent autre chose que le miel avec leur petite bouchette, ainsi votre langue sera toujours emmiellée de son Dieu, et n'aura point de plus grande suavité que de sentir couler entre vos lèvres des louanges et bénédictions de son nom, ainsi qu'on dit de saint François, qui, prononçant le saint nom du Seigneur, suçait et léchait ses lèvres, comme pour en tirer la plus grande douceur du monde.

Mais parlez toujours de Dieu comme de Dieu, c'est-à-dire révéremment et dévotement; non point faisant la suffisante ni la prêchuse, mais avec l'esprit de douceur, de charité et d'humilité, distillant autant que vous savez, comme il est dit de l'épouse au Cantique des Cantiques, le miel délicieux de la dévotion et des choses divines goutte à goutte, tantôt dedans l'oreille de l'un, tantôt dedans l'oreille de l'autre; priant Dieu au secret de votre âme qu'il lui plaise de faire passer cette

¹ Matth., XII, 37. — ² Ps. XXXVI, 30.

sainte rosée jusque dans le cœur de ceux qui vous écoutent.

Surtout, il faut faire cet office angélique, doucement et suavement, non point par manière de correction, mais par manière d'inspiration; car c'est merveille, combien la suavité et amiable proposition de quelque bonne chose est une puissante amorce pour attirer les cœurs.

Ne parlez donc jamais de Dieu ni de la dévotion par manière d'acquit et d'entretien, mais toujours avec attention et dévotion, ce que je dis pour vous ôter une remarquable vanité qui se trouve en plusieurs, qui font profession de dévotion, lesquels, à tout propos, disent des paroles saintes et ferventes par manière d'entregent, et sans y penser nullement; et après les avoir dites, il leur est avis qu'ils sont tels que les paroles témoignent. Ce qui n'est pas.

CHAPITRE XXVII

DE L'HONNÉTÉTÉ DES PAROLES ET DU RESPECT QUE
L'ON DOIT AUX PERSONNES

*Si quelqu'un ne pèche point en paroles, dit saint Jacques, il est homme parfait*¹. Gardez-vous soi-

¹ Jac., III, 2.

gneusement de lâcher aucunes paroles déshonnêtes; car, encore que vous ne les disiez pas avec mauvaise intention, si est-ce que ceux qui les oient les peuvent recevoir d'une autre sorte. La parole déshonnête, tombant dans un cœur faible, s'étend et se dilate comme une goutte d'huile sur le drap, et quelquefois elle saisit tellement le cœur, qu'elle le remplit de mille pensées et tentations lubriques. Car, comme le poison du corps entre par la bouche, aussi celui du cœur entre par l'oreille, et la langue qui le produit est meurtrière, d'autant qu'encore qu'à l'aventure le venin qu'elle a jeté n'ait pas fait son effet pour avoir trouvé les cœurs des auditeurs munis de quelque contre-poison, si est-ce qu'il n'a pas tenu à sa malice qu'elle ne les ait fait mourir. Et que personne ne me die qu'il n'y pense pas; car Notre-Seigneur, qui connaît les pensées, a dit : *Que la bouche parle de l'abondance du cœur*¹. Et si nous n'y pensions pas mal, le malin, néanmoins, en pense beaucoup et se sert toujours secrètement de ces mauvais mots pour en transpercer le cœur de quelqu'un. On dit que ceux qui ont mangé de l'herbe qu'on appelle angélique ont toujours l'haleine douce et agréable; et ceux qui ont au cœur l'honnêteté et chasteté, qui est la vertu angélique, ont toujours leurs paroles nettes, civiles et pudiques. Quant aux choses indécentes et

¹ Matth., xii, 54.

folles, l'Apôtre ne veut pas seulement qu'on les nomme, nous assurant *que rien ne corrompt tant les bonnes mœurs que les mauvais devis*¹.

Si ces paroles déshonnêtes sont dites à couvert, avec afféterie et subtilité, elles sont infiniment plus vénéneuses; car, comme plus un dard est pointu, plus il entre aisément en nos corps; ainsi, plus un mauvais mot est aigu, plus il pénètre en nos cœurs. Et ceux qui pensent être galants hommes à dire de telles paroles en conversation ne savent pas pourquoi les conversations sont faites; car elles doivent être comme essaim d'abeilles assemblées pour faire le miel de quelque doux et vertueux entretien, et non pas comme un tas de guêpes qui se joignent pour sucer quelque pourriture. Si quelque sot vous dit des paroles messéantes, témoignez que vos oreilles en sont offensées, ou vous détournant ailleurs, ou par quelque autre moyen, selon que votre prudence vous enseignera.

C'est une des plus mauvaises conditions qu'un esprit peut avoir que d'être moqueur, Dieu fait extrêmement ce vice et en a fait jadis des étranges punitions. Rien n'est si contraire à la charité, et beaucoup plus à la dévotion, que le mépris et contumacement² du prochain. Or la dérision et moquerie ne se fait jamais sans ce mépris; c'est pourquoi elle est un fort grand péché; en sorte que les docteurs ont raison de dire que la moquerie est la

¹ 1 Cor., xv, 55. — ² Dédain.

plus mauvaise sorte d'offense que l'on puisse faire au prochain par les paroles, parce que les autres offenses se font avec quelque estime de celui qui est offensé, et celle-ci se fait avec mépris et contemnement.

Mais quant aux jeux de parole, qui se font des uns aux autres, avec une modeste gaieté et joyeuseté, ils appartiennent à la vertu nommée eutrapélie¹ par les Grecs, que nous pouvons appeler bonne conversation; et par iceux on prend une honnête et amiable récréation sur les occasions frivoles que les imperfections humaines fournissent. Il se faut garder seulement de passer de cette honnête joyeuseté à la moquerie. Or la moquerie provoque à rire par mépris et contemnement du prochain; mais la gaieté et gausserie² provoque à rire par une simple liberté, confiance et familière franchise conjointe à la gentillesse de quelque mot. Saint Louis, quand les religieux voulaient lui parler des choses relevées, après diner : *Il n'est pas temps d'alléguer*³, disait-il, *mais de se récréer par quelque joyeuseté et quolibets; que chacun die ce qu'il voudra honnêtement.* Ce qu'il disait, favorisant la noblesse qui était autour de lui, pour recevoir les caresses de Sa Majesté. Mais, Philothée, passons tellement le temps par récréation, que nous conservions la sainte éternité par dévotion.

¹ Enjouement, εὐτραπέλια. — ² Plaisanterie. — ³ De raisonner.

CHAPITRE XXVIII

DES JUGEMENTS TÊMÉRAIRES

Ne jugez point, et vous ne serez point jugé, dit le Sauveur de nos âmes; *ne condamnez point, et vous ne serez point condamné*¹. Non, dit le saint Apôtre, *ne jugez pas avant le temps, jusqu'à ce que le Seigneur vienne qui révélera le secret des ténèbres, et manifestera les conseils des cœurs*². Oh! que les jugements téméraires sont désagréables à Dieu! Les jugements des enfants des hommes sont téméraires parce qu'ils ne sont pas juges les uns des autres, et, jugeant, ils usurpent l'office de Notre-Seigneur. Ils sont téméraires parce que la principale malice du péché dépend de l'intention et conseil de cœur qui est le secret des ténèbres pour nous. Ils sont téméraires parce que un chacun a assez à faire à se juger soi-même sans entreprendre de juger son prochain. C'est chose également nécessaire pour n'être point jugé de ne point juger les autres et de se juger soi-même; car, comme Notre-Seigneur nous défend l'un, l'Apôtre nous ordonne l'autre, disant : *Si nous nous jugions nous-mêmes, nous ne serions point jugés*³. Mais, ô Dieu,

¹ Luc., vi, 3. — ² I Cor., iv, 5. — ³ Ibid., xi, 31.

nous faisons tout au contraire, car ce qui nous est défendu, nous ne cessons de le faire, jugeant à tout propos le prochain; et ce qui nous est commandé, qui est de nous juger nous-même, nous ne le faisons jamais.

Selon les causes des jugements téméraires, il y faut remédier. Il y a des cœurs aigres, amers et âpres de leur nature, qui rendent pareillement aigre et amer tout ce qu'ils reçoivent, et *convertissent*, comme dit le Prophète, *le jugement en absinthe, ne jugeant jamais du prochain qu'avec toute rigueur et aspérité*⁴. Ceux-ci ont grandement besoin de tomber entre les mains d'un bon médecin spirituel, car cette amertume de cœur leur étant naturelle, elle est malaisée à vaincre, et, bien qu'en soi elle ne soit pas péché, ains seulement une imperfection, elle est néanmoins dangereuse parce qu'elle introduit et fait régner en l'âme le jugement téméraire et la médisance. Aucuns jugent témérairement, non point par aigreur, mais par orgueil, leur étant avis qu'à mesure qu'ils dépriment l'honneur d'autrui, ils relèvent le leur propre. Esprits arrogants et présomptueux, qui s'admirent eux-mêmes et se colloquent si haut en leur propre estime, qu'ils voient tout le reste comme chose petite et basse. Je ne suis pas comme le reste des hommes, disait ce sot Pharisien. Quel-

⁴ Amos, vi, 15.

ques-uns n'ont pas cet orgueil manifeste, ains seulement une certaine petite complaisance à considérer le mal d'autrui, pour savourer et faire savourer plus doucement le bien contraire duquel ils s'estiment doués. Et cette complaisance est si secrète et si imperceptible, que, si on n'a bonne vue, on ne la peut pas découvrir, et ceux mêmes qui en sont atteints ne la connaissent pas si on ne la leur montre. Les autres, pour se flatter et excuser envers eux-mêmes et pour adoucir les remords de leurs consciences, jugent fort volontiers que les autres sont vicieux du vice auquel ils se sont voués, ou de quelque autre aussi grand, leur étant avis que la multitude des criminels rend leur péché moins blâmable. Plusieurs s'adonnent au jugement téméraire pour le seul plaisir qu'ils prennent à philosopher et deviser des mœurs et humeurs des personnes par manière d'exercice d'esprit. Que si, par malheur, ils rencontrent quelquefois la vérité en leurs jugements, l'audace et l'appétit de continuer s'accroît tellement en eux, que l'on a peine de les en détourner. Les autres jugent par passion et pensent toujours bien de ce qu'ils aiment et toujours mal de ce qu'ils haïssent, sinon en un cas admirable et néanmoins véritable, auquel l'excès de l'amour provoque à faire mauvais jugement de ce qu'on aime; effet monstrueux, mais aussi provenant d'un amour impur, imparfait, troublé et malade, qui est la jalousie, laquelle, comme cha-

cun sait, sur un simple regard, sur le moindre souris du monde, condamne les personnes de perfidie et d'adultère. Enfin, la crainte, l'ambition, telles autres faiblesses d'esprit, contribuent souvent beaucoup à la production du soupçon et jugement téméraire.

Mais quels remèdes : ceux qui boivent le suc de l'herbe ophiusa ¹ d'Éthiopie, cuident partout voir des serpents et choses effroyables; ceux qui ont avalé l'orgueil, l'envie, l'ambition, la haine, ne voient rien qu'ils ne trouvent mauvais et blâmable. Ceux-là, pour être guéris, doivent prendre du vin de palme; et j'en dis de même pour ceux-ci. Buvez le plus que vous pourrez le vin sacré de la charité, elle vous affranchira de ces mauvaises humeurs qui vous font faire ces jugements tortus. La charité craint de rencontrer le mal; tant s'en faut qu'elle l'aille chercher; et, quand elle le rencontre, elle en détourne la face et le dissimule; ains elle ferme les yeux avant que de le voir, au premier bruit qu'elle en aperçoit, et puis croit, par une sainte simplicité, que ce n'était pas le mal, mais seulement l'ombre ou quelque fantôme de mal. Que si par force elle reconnaît que c'est lui-même, elle s'en détourne tout incontinent et tâche d'en oublier la figure. La charité est le grand remède à tous maux, mais spécialement pour cettui-ci. Toutes

¹ Herbe citée par Pline.

choses paraissent jaunes aux yeux des ictériques et qui ont la grande jaunisse; l'on dit que, pour les guérir de ce mal, il leur faut faire porter de l'éclairé ¹ sous la plante de leurs pieds. Certes, ce péché de jugement téméraire est une jaunisse spirituelle, qui fait paraître toutes choses mauvaises aux yeux de ceux qui en sont atteints : mais qui en veut guérir, il faut qu'il mette les remèdes, non aux yeux, non à l'entendement, mais aux affections, qui sont les pieds de l'âme. Si vos affections sont douces, votre jugement sera doux; si elles sont charitables, votre jugement le sera de même. Je vous présente trois exemples admirables. Isaac avait dit que Rebecca était sa sœur; Abimélech vit qu'il se jouait avec elle, c'est-à-dire qu'il la caressait tendrement, et il jugea soudain que c'était sa femme; un œil malin eût plutôt jugé qu'elle était sa garce, ou que si elle était sa sœur, qu'il eût été un inceste; mais Abimélech suit la plus charitable opinion qu'il pouvait prendre d'un tel fait. Il faut toujours faire de même, Philothée, jugeant en faveur du prochain autant qu'il nous sera possible. Que si une action pouvait avoir cent visages, il la faut regarder en icelui qui est le plus beau. Notre-Dame était grosse; saint Joseph le voyait clairement; mais, parce que d'autre côté il la voyait toute sainte, toute pure, tout angélique, il

¹ Plante médicinale. — L'auteur fait allusion à une croyance populaire.

ne put oncques croire qu'elle eût pris sa grossesse contre son devoir; si qu'il se résolvait, en la laissant, d'en laisser le jugement à Dieu; quoique l'argument fût violent pour lui faire concevoir mauvaise opinion de cette vierge, si ne voulut-il jamais l'en juger. Mais pourquoi? Parce, dit l'Esprit de Dieu, qu'il était juste. L'homme juste, quand il ne peut plus excuser ni le fait ni l'intention de celui que d'ailleurs il connaît homme de bien, encore n'en veut-il pas juger; mais ôte cela de son esprit et en laisse le jugement à Dieu. Mais le Sauveur crucifié, ne pouvant excuser en tout le péché de ceux qui le crucifiaient, au moins en amoindrit-il la malice, alléguant leur ignorance. Quand nous ne pouvons excuser le péché, rendons-le au moins digne de compassion, l'attribuant à la cause la plus supportable qu'il puisse avoir, comme à l'ignorance ou à l'infirmité.

Mais ne peut-on donc jamais juger le prochain? Non, certes, jamais. C'est Dieu, Philothée, qui juge les criminels en justice. Il est vrai qu'il se sert de la voix des magistrats pour se rendre intelligible à nos oreilles; ils sont ses truchemens et interprètes, et ne doivent rien prononcer que ce qu'ils ont appris de lui, comme étant ses oracles. Que s'ils font autrement, suivant leurs propres passions, alors c'est vraiment eux qui jugent et qui, par conséquent, seront jugés; car il est défendu aux hommes, en qualité d'hommes, de juger les autres.

De voir ou connaître une chose, ce n'est pas en juger, car le jugement, au moins selon la phrase de l'Écriture, présuppose quelque petite ou grande, vraie ou apparente difficulté qu'il faille vider. C'est pourquoi elle dit que ceux qui ne croient point sont déjà jugés, parce qu'il n'y a point de doute en leur damnation. Ce n'est donc pas mal fait de douter du prochain? Non, car il n'est pas défendu de douter, ains de juger; mais il n'est pourtant pas permis ni de douter ni de soupçonner, sinon ric-à-ric¹, tout autant que les raisons et arguments nous contraignent de douter; autrement les doutes et soupçons sont téméraires. Si quelque œil malin eût vu Jacob quand il baisa Rachel auprès du puits, ou qu'il eût vu Rebecca accepter des bracelets et pendants d'oreilles d'Éliézer, homme inconnu en ce pays-là, il eût sans doute mal pensé de ces deux exemplaires de chasteté, mais sans raison et fondement; car, quand une action est en soi-même indifférente, c'est un soupçon téméraire d'en tirer une mauvaise conséquence, sinon que plusieurs circonstances donnent force à l'argument. C'est aussi un jugement téméraire de tirer conséquence d'un acte pour blâmer la personne; mais ceci, je le dirai tantôt plus clairement.

Enfin, ceux qui ont bien soin de leurs consciences ne sont guère sujets au jugement téméraire.

¹ Avec une exactitude rigoureuse.

Car, comme les abeilles, voyant les brouillards ou temps nébuleux, se retirent en leurs ruches à ménager¹ le miel, ainsi les cogitations des bonnes âmes ne sortent pas sur des objets embrouillés, ni parmi les actions nébuleuses des prochains; ains, pour en éviter la rencontre, se ramassent les bonnes résolutions de leur amendement propre.

C'est le fait d'une âme inutile de s'amuser à l'examen de la vie d'autrui; j'excepte ceux qui ont charge des autres, tant en la famille qu'en la république; car une bonne partie de leur conscience consiste à regarder et veiller sur celle des autres. Qu'ils fassent donc leur devoir avec amour; passé cela, qu'ils se tiennent en eux-mêmes pour ce regard.

CHAPITRE XXIX

DE LA MÉDISANCE

Le jugement téméraire produit l'inquiétude, le mépris du prochain, l'orgueil et complaisance de soi-même, et cent autres effets très-pernicieux, entre lesquels la médisance tient des premiers rangs, comme la vraie peste des conversations. Oh! que n'ai-je un des charbons du saint autel pour toucher les lèvres des hommes, afin que leur ini-

¹ A préparer.

quité fut ôtée, et leur péché nettoyé, à l'imitation du séraphin qui purifia la bouche d'Isaïe! Qui ôterait la médisance du monde en ôterait une grande partie des péchés de l'iniquité.

Quiconque ôte injustement la bonne renommée à son prochain, outre le péché qu'il commet, il est obligé à faire la réparation, quoique diversement, selon la diversité des médisances; car nul ne peut entrer au ciel avec le bien d'autrui, et entre tous les biens extérieurs la renommée est le meilleur. La médisance est une espèce de meurtre; car nous avons trois vies, la spirituelle, qui git en la grâce de Dieu, la corporelle, qui git en l'âme, et la civile, qui consiste en la renommée. Le péché nous ôte la première, la mort nous ôte la seconde, et la médisance nous ôte la troisième. Mais le médisant, par un seul coup de sa langue, fait ordinairement trois meurtres, il tue son âme et celle de celui qui l'écoute d'un homicide spirituel, et ôte la vie civile à celui duquel il médit. Car, comme disait saint Bernard, et celui qui médit et celui qui écoute le médisant, tous deux ont le diable sur eux; mais l'un l'a en sa langue et l'autre en l'oreille. David, parlant des médisants: *Ils ont affilé leurs langues*, dit-il, *comme un serpent*¹. Or le serpent a la langue fourchue et a deux pointes, comme dit Aristote; et telle est celle du médisant,

¹ Ps. CXXXIX, 4.

qui, d'un seul coup, pique et empoisonne l'oreille de l'écoutant et la réputation de celui de qui elle parle.

Je vous conjure donc, très-chère Philothée, de ne médire jamais de personne, ni directement, ni indirectement; gardez-vous d'imposer de faux crimes et péchés au prochain, ni de découvrir ceux qui sont secrets, ni d'agrandir ceux qui sont manifestes, ni d'interpréter en mal la bonne œuvre, ni de nier le bien que vous savez être en quelqu'un, ni le dissimuler malicieusement, ni le diminuer par paroles; car en toutes ces façons vous offenseriez grandement Dieu, mais surtout accusant fausement et niant la vérité au préjudice du prochain, car c'est double péché de mentir et nuire tout ensemble au prochain.

Ceux qui, pour médire, font des préfaces⁴ d'honneur, ou qui disent de petites gentillesses et des gausseries entre deux, sont les plus fins et vénéneux médisans de tous. Je proteste, disent-ils, que je l'aime, et qu'au reste c'est un galant homme; mais, cependant, il faut dire la vérité, il eut tort de faire une telle perfidie. C'est une fort vertueuse fille; mais elle fut surprise; et semblables petits agencements. Ne voyez-vous pas l'artifice? Celui qui veut tirer à l'arc tire tant qu'il peut sa flèche à soi, mais ce n'est que pour la darder plus puissamment. Il

⁴ Profession.

semble que ceux-ci retirent leur médisance à eux, mais ce n'est que pour la décocher plus fermement, afin qu'elle pénètre plus avant dedans les cœurs des écoutants. La médisance, dite par forme de gausserie, est encore plus cruelle que toutes, car, comme la ciguë n'est pas de soi un venin fort pressant, ains assez lent, et auquel on peut aisément remédier, mais étant pris avec le vin, il est irrémédiable; ainsi, la médisance, qui de soi passerait légèrement par une oreille et sortirait par l'autre, comme l'on dit, s'arrête fermement en la cervelle des écoutants, quand elle est présentée dedans quelque mot subtil et joyeux: *Ils ont*, dit David, *le venin de l'aspic en leurs lèvres*¹. L'aspic fait sa piqûre presque imperceptible, et son venin d'abord rend une démangeaison délectable, au moyen de quoi le cœur et les entrailles se dilatent et reçoivent le poison, contre lequel, par après, il n'y a plus de remède.

Ne dites pas: Un tel est un ivrogne, encore que vous l'ayez vu ivre; ni il est adultère, pour l'avoir vu en ce péché; ni il est inceste, pour l'avoir trouvé en ce malheur; car un seul acte ne donne pas le nom à la chose. Le soleil s'arrêta une fois en faveur de la victoire de Josué, et s'obscurcit une autre fois en celle du Sauveur; nul ne dira pourtant qu'il soit immobile ou obscur. Noé s'enivra

¹ Ps. CXXXIX, 4.

une fois, et Loth une autre fois, et cettui-ci de plus commit un grand inceste; ils ne furent pourtant ivrognes ni l'un ni l'autre, ni le dernier ne fut pas inceste, ni saint Pierre sanguinaire, pour avoir une fois répandu du sang, ni blasphémateur pour avoir une fois blasphémé. Pour prendre le nom d'un vice ou d'une vertu, il faut y avoir fait quelque progrès et habitude. C'est donc une imposture de dire qu'un homme est colère ou larron, pour l'avoir vu courroucé ou dérober une fois.

Encore qu'un homme ait été vicieux longuement, on court fortune de mentir quand on le nomme vicieux. Simon le Lépreux appelait Madeleine pécheresse, parce qu'elle l'avait été naguère; il mentait néanmoins, car elle ne l'était plus, mais une très-sainte pénitente. Aussi Notre-Seigneur prend en protection sa cause. Ce fol pharisien tenait le publicain pour grand pécheur, ou peut-être même pour injuste, adultère, ravisseur; mais il se trompait grandement, car tout à l'heure même il était justifié. Hélas ! puisque la bonté de Dieu est si grande, qu'un seul moment suffit pour impénétrer et recevoir sa grâce, quelle assurance pouvons-nous avoir qu'un homme qui était hier pécheur le soit aujourd'hui? Le jour précédent ne doit pas juger le présent, ni le jour présent ne doit pas juger le jour précédent; il n'y a que le dernier qui nous juge tous. Nous ne pouvons donc jamais dire qu'un homme soit méchant, sans dan-

ger de mentir; ce que nous pouvons dire en cas qu'il faille parler, c'est qu'il fit un tel acte mauvais, il a mal vécu en tel temps, il fait mal maintenant; mais on ne peut tirer nulle conséquence d'hier à ce jourd'hui, ni de ce jourd'hui au jour d'hier, et moins encore au jour de demain.

Encore qu'il faille être extrêmement délicat à ne point médire du prochain, si faut-il se garder d'une extrémité en laquelle quelques-uns tombent, qui pour éviter la médisance, louent et disent bien du vice. S'il se trouve une personne vraiment médisante, ne dites pas pour l'excuser qu'elle est libre et franche; une personne manifestement vaine, ne dites pas qu'elle est généreuse et propre; et les privautés dangereuses, ne les appelez pas simplicités ou naïvetés; ne fardez pas la désobéissance du nom de zèle, ni l'arrogance du nom de franchise, ni la lasciveté du nom d'amitié. Non, chère Philothée, il ne faut pas, pensant fuir le vice de la médisance, favoriser, flatter ou nourrir les autres; ains faut dire rondement et franchement mal du mal, et blâmer les choses blâmables; ce que faisant, nous glorifions Dieu, moyennant que ce soit avec les conditions suivantes.

Pour louablement blâmer les vices d'autrui, il faut que l'utilité, ou de celui duquel on parle, ou de ceux à qui l'on parle, le requière. On récite devant des filles les privautés indiscretes de tels et de telles, qui sont manifestement périlleuses; la

dissolution d'un tel ou d'une telle, en paroles ou en contenance, qui sont manifestement lubriques; si je ne blâme librement ce mal et que je le veuille excuser, ces tendres âmes qui écoutent prendront occasion de se relâcher à quelque chose pareille. Leur utilité donc requiert que tout franchement je blâme ces choses-là sur-le-champ, sinon que je puisse réserver à faire ce bon office plus à propos et avec moins d'intérêt de ceux de qui on parle en une autre occasion.

Outre cela, encore faut-il qu'il m'appartienne de parler sur ce sujet, comme quand je suis des premiers de la compagnie, et que, si je ne parle, il semblera que j'approuve le vice. Que si je suis des moindres, je ne dois pas entreprendre de faire la censure; mais surtout il faut que je sois exactement juste en mes paroles, pour ne dire pas un seul mot de trop. Par exemple, si je blâme la privauté de ce jeune homme et de cette fille, parce qu'elle est trop indiscreète et périlleuse, ô Dieu, Philothée, il faut que je tiennne la balance bien juste pour ne point agrandir la chose, pas même d'un seul brin; s'il n'y a qu'une faible apparence, je ne dirai rien que cela; s'il n'y a qu'une simple imprudence, je ne dirai rien davantage; s'il n'y a ni imprudence ni vraie apparence du mal, ains seulement que quelque esprit malicieux en puisse tirer prétexte de médisance, ou je n'en dirai rien du tout, ou je dirai cela même. Ma langue, tandis

que je parle du prochain, est en ma bouche comme un rasoir en la main d'un chirurgien qui veut trancher entre les nerfs et les tendons. Il faut que le coup que je donnerai soit si juste, que je ne die ni plus ni moins que ce qui en est. Et enfin il faut surtout observer, en blâmant le vice, d'épargner le plus que vous pourrez la personne en laquelle il est.

Il est vrai que des pécheurs infâmes, publics et manifestes, on en peut parler librement, pourvu que ce soit avec esprit de charité et de compassion, et non point avec arrogance et présomption, ni pour se plaire au mal d'autrui; car, pour ce dernier, c'est le fait d'un cœur vil et abject. J'excepte, entre tous, les ennemis déclarés de Dieu et de son Église; car ceux-là il faut les décrier tant qu'on peut, comme sont les sectes des hérétiques et schismatiques et les chefs d'icelle. C'est charité de crier au loup quand il est entre les brebis, voire où qu'il soit.

Chacun se donne liberté de juger et censurer des princes et de médire des nations tout entières, selon la diversité des affections que l'on a en leur endroit. Philothée, ne faites pas cette faute, car outre l'offense de Dieu, elle vous pourrait susciter mille sortes de querelles.

Quand vous oyez mal dire, rendez douteuse l'accusation, si vous le pouvez faire justement; si vous ne pouvez pas, excusez l'intention de l'accusé; que si cela ne se peut, témoignez de la compassion sur

lui, écarter ce propos-là, vous ressouvenant et faisant ressouvenir la compagnie, que ceux qui ne tombent pas en faute en doivent toute la grâce à Dieu. Rappelez à soi le médisant par quelque douce manière; dites quelques autres biens de la personne offensée, si vous le savez.

CHAPITRE XXX

QUELQUES AUTRES AVIS TOUCHANT LE PARLER

Que notre langage soit doux, franc, sincère, rond, naïf et fidèle. Gardez-vous des duplicités, artifices et feintises; bien qu'il ne soit pas bon de dire toujours toutes sortes de vérités, si n'est-il jamais permis de contrevenir à la vérité. Accoutumez-vous à ne jamais mentir à votre escient, ni par excuse, ni autrement, vous ressouvenant que Dieu est le Dieu de vérité. Si vous en dites par mégarde et vous pouvez le corriger sur-le-champ, par quelque explication ou réparation, corrigez-le; une excuse véritable a bien plus de grâce et de force pour excuser que le mensonge.

Bien que quelquefois on puisse discrètement et prudemment déguiser et couvrir la vérité par quelque artifice de parole, si ne faut-il pas pratiquer cela, sinon en chose d'importance quand la

gloire et service de Dieu le requièrent manifestement; hors de là les artifices sont dangereux; car, comme dit la sacrée parole, le Saint-Esprit n'habite point en un esprit fin et double. Il n'y a nulle si bonne et désirable finesse que la simplicité. Les prudences mondaines et artifices charnels appartiennent aux enfants de ce siècle, mais les enfants de Dieu cheminent sans détour et ont le cœur sans replis. Qui chemine simplement, dit le Sage, il chemine confidemment; le mensonge, la duplicité et la simulation, témoignent toujours un esprit faible et vil.

Saint Augustin avait dit, au quatrième livre de ses Confessions, que son âme et celle de son ami n'étaient qu'une seule âme et que cette vie lui était en horreur après le trépas de son ami, parce qu'il ne voulait pas vivre à moitié, et que aussi, pour cela même, il craignait à l'aventure de mourir afin que son ami ne mourût du tout. Ces paroles lui semblèrent par après trop artificieuses et affectées, si que il les révoque au livre de ses rétractations et les appelle une ineptie. Voyez-vous, chère Philothée, combien cette sainte belle âme est douillette au sentiment de l'afféterie des paroles.

Certes, c'est un grand ornement de la vie chrétienne que la fidélité, rondeur et sincérité du langage. *J'ai dit : Je prendrai garde à mes voies pour ne point pécher en ma langue. Hé, Seigneur! met-*

*tes des gardes à ma bouche, et une porte qui ferme mes lèvres*¹, disait David.

C'est un avis du roi saint Louis de ne point dire personne, sinon qu'il y eût péché ou grand dommage à consentir. C'est afin d'éviter toutes contestes et disputes. Or, quand il importe de contredire à quelqu'un et d'opposer son opinion à celle d'un autre, il faut user de grande douceur et dextérité sans vouloir violenter l'esprit d'autrui, car aussi bien ne gagne-on rien prenant les choses àprement.

Le parler peu, tant recommandé par les anciens sages, ne s'entend pas qu'il faille dire peu de paroles, mais de n'en dire pas beaucoup d'inutiles, car, en matière de parler, on ne regarde pas à la quantité, mais à la qualité, et me semble qu'il faut fuir les deux extrémités, car, de faire trop l'entendu et le sévère, refusant de contribuer aux devis familiers qui se font ès conversations, il semble qu'il ait ou manquement de confiance, ou quelque sorte de dédain; de babiller aussi et cajoler toujours sans donner ni loisir ni commodité aux autres de parler à souhait, cela tient de l'éventé et du léger.

Saint Louis ne trouvait pas bon qu'étant en compagnie l'on parlât en secret et en conseil, et particulièrement à table, afin que l'on ne donnât soupçon

¹ Ps. xxxviii, 2; — cxi, 5.

que l'on parlât des autres en mal. *Celui, disait-il, qui est à table en bonne compagnie, qui a à dire quelque chose joyeuse et plaisante, la doit dire que tout le monde l'entende; si c'est chose d'importance, on la doit taire sans en parler.*

CHAPITRE XXXI

DES PASSE-TEMPS ET RÉCRÉATIONS, ET PREMIÈREMENT DES LOISIBLES ET LOUABLES

Il est force de relâcher quelquefois notre esprit et notre corps encore à quelque sorte de récréation. Saint Jean l'Évangéliste, comme dit Cassi., fut un jour trouvé par un chasseur, tenant une perdrix sur son poing, laquelle il caressait par récréation; le chasseur lui demanda pourquoi, étant homme de telle qualité, il passait le temps en chose si basse et vile, et saint Jean lui dit : « Pourquoi ne portes-tu ton arc toujours tendu? — De peur, répondit le chasseur, que demeurant toujours courbé il ne perde la force de s'étendre quand il en sera métier. — Ne t'étonne pas donc, répliqua l'apôtre, si je me démets quelque peu de la rigueur et attention de mon esprit pour prendre un peu de récréation, afin de m'employer par après plus vivement à la contemplation. » — C'est un vice, sans doute,

que d'être si rigoureux, agreste et sauvage, qu'on ne veuille prendre pour soi ni permettre aux autres aucune sorte de récréation.

Prendre l'air, se promener, s'entretenir de devis joyeux et aimables, sonner du luth ou autres instruments, chanter en musique, aller à la chasse, ce sont récréations si honnêtes, que, pour en bien user, il n'est besoin que de la commune prudence qui donne à toute chose le rang, le temps, le lieu et la mesure.

Les jeux où le gain sert de prix et récompense à l'habileté et industrie du corps ou de l'esprit, comme les jeux de paume, ballon, pale-maille¹, les courses à la bague, les échecs, les tables, ce sont récréations de soi-même bonnes et loïsibles; il se faut seulement garder de l'excès, soit au temps que l'on y emploie, soit au prix que l'on y met, car, si l'on y emploie trop de temps, ce n'est plus récréation, c'est occupation : on n'allège pas ni l'esprit ni le corps; au contraire, on l'étourdit, on l'accable. Ayant joué cinq, six heures aux échecs, au sortir on est tout recru² et las d'esprit. Jouer longuement à la paume, ce n'est pas récréer le corps, mais l'accabler. Or, si le prix, c'est-à-dire ce qu'on joue, est trop grand, les affections des joueurs se dérèglent, et, outre cela, c'est chose injuste de mettre de grands prix à des

¹ Jeu de mail. — ² Fatigué.

habiletés et industries de si peu d'importance et si inutiles comme sont les habiletés des jeux. Mais surtout prenez garde, Philothée, de ne point attacher votre affection à tout cela, car, pour honnête que soit une récréation, c'est vice d'y mettre son cœur et son affection. Je ne dis pas qu'il ne faille prendre plaisir à jouer pendant que l'on joue, car autrement on ne se récréerait pas; mais je dis qu'il ne faut pas y mettre son affection pour le désirer, pour s'y amuser et s'en empresser.

CHAPITRE XXXII

DES JEUX DÉFENDUS

Les jeux des dés, des cartes et semblables, où le gain dépend principalement du hasard, ne sont pas seulement des récréations dangereuses, comme les danses, mais elles sont simplement et naturellement mauvaises et blâmables; c'est pourquoi elles sont défendues par les lois, tant civiles qu'ecclésiastiques. Mais quel grand mal y a-t-il? me direz-vous. Le gain ne se fait pas en ces jeux selon la raison, mais selon le sort qui tombe bien souvent à celui qui, par habileté et industrie, ne méritait rien; la raison est donc offensée en cela. Mais nous avons ainsi convenu, me direz-vous?

Cela est bon pour montrer que celui qui gagne ne fait pas tort aux autres, mais il ne s'ensuit pas que la convention ne soit déraisonnable et le jeu aussi; car le gain, qui doit être le prix de l'industrie, est rendu le prix du sort, qui ne mérite nul prix, puisqu'il ne dépend nullement de nous.

Outre cela, ces jeux portent le nom de récréation et sont faits pour cela; néanmoins, ils ne le sont nullement, mais des violentes occupations. Car n'est-ce pas occupation de tenir l'esprit bandé et tendu par une attention continuelle et agité de perpétuelles inquiétudes, appréhensions et empressements? Y a-t-il attention plus triste, plus sombre et mélancolique que celle des joueurs? C'est pourquoi il ne faut pas parler sur le jeu, il ne faut pas rire, il ne faut pas tousser; autrement les voilà à dépiter.

Enfin, il n'y a point de joie au jeu qu'en gagnant; et cette joie n'est-elle pas inique, puisqu'elle ne se peut avoir que par la perte et le déplaisir du compagnon? Cette réjouissance est certes infâme. Pour ces trois raisons, les jeux sont défendus. Le grand roi saint Louis, sachant que le comte d'Anjou, son frère, et maître Gautier de Nemours jouaient, il se leva, malade qu'il était, et alla tout chancelant en leurs chambres, et là prit les tables, les dés et une partie de l'argent, et les jeta par les fenêtres dans la mer, se courrouçant fort à eux. La sainte et chaste demoiselle Sara, parlant à Dieu de son innocence.

Vous savez, dit-elle, ô Seigneur, que jamais je n'ai conversé entre les joueurs.

CHAPITRE XXXIII

DES BALS ET PASSE-TEMPS LOISIBLES, MAIS DANGEREUX

Les danses et bals sont choses indifférentes de leur nature; mais, selon l'ordinaire façon avec laquelle cet exercice se fait, il est fort penchant et incliné du côté du mal, et par conséquent plein de danger et de péril. On les fait de nuit et parmi les ténèbres et obscurités; il est aisé de faire glisser plusieurs accidents ténébreux et vicieux en un sujet qui, de soi-même, est fort susceptible du mal. On y fait de grandes veilles, après lesquelles on perd les matinées des jours suivants, et par conséquent le moyen de servir Dieu en icelles. En un mot, c'est toujours folie de changer le jour à la nuit, la lumière aux ténèbres, les bonnes œuvres à des folâtreries. Chacun porte au bal de la vanité à l'envi; et la vanité est une si grande disposition aux mauvaises affections et aux amours dangereux et blâmables, qu'aisément tout cela s'engendre ès danses.

Je vous dis des danses, Philothée, comme les médecins disent des potirons et champignons : les